

Le Golfe de Guinée, zone de contrastes : Richesses et vulnérabilités

Abdelhak Bassou



THINK • STIMULATE • BRIDGE

Le Golfe de Guinée, zone de contrastes : Richesses et vulnérabilités

Abdelhak Bassou

A propos d'OCP Policy Center

OCP Policy Center est un think tank marocain « policy oriented », qui a pour mission de contribuer à approfondir les connaissances et à enrichir la réflexion autour de questions économiques et de relations internationales revêtant un enjeu majeur pour le développement économique et social du Maroc, et plus largement pour celui du continent africain. À cet effet, le think tank s'appuie sur des productions analytiques indépendantes et un réseau de partenaires et de chercheurs de premier plan, dans l'esprit d'une plateforme ouverte de discussions et d'échanges.

Porteur d'une « perspective du Sud », celle d'un pays à revenu intermédiaire africain, sur les grands débats internationaux ainsi que sur les défis stratégiques auxquels font face les pays émergents et en développement, OCP Policy Center apporte une contribution sur quatre champs thématiques majeurs : agriculture, environnement et sécurité alimentaire; développement économique et social ; économie des matières premières ; et géopolitique et relations internationales.

Sur cette base, OCP Policy Center est activement engagé dans l'analyse des politiques publiques et dans la promotion de la coopération internationale favorisant le développement des pays du Sud. Un de ses objectifs est de contribuer à l'émergence d'une « Atlantique élargie », dont le potentiel reste très largement sous-exploité. Conscient que la réalisation de ces objectifs passe essentiellement par le développement du Capital humain, le think tank a pour vocation de participer au renforcement des capacités nationales et continentales en matière d'analyse économique et de gestion.

OCP Policy Center

Ryad Business Center – Aile Sud, 4^{ème} étage - Mahaj Erriyad - Rabat, Maroc

Website : www.ocppc.ma

Email : contact@ocppc.ma

Tél : +212 (0) 537 27 08 60 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54

A propos de l'auteur, Abdelhak Bassou

Abdelhak Bassou est Senior Fellow à l'OCP Policy Center. Ancien préfet de police, il fut investi de plusieurs responsabilités au sein de la Direction générale de la sûreté nationale marocaine dont chef de la division de la police des frontières de 1978 à 1993 ; Directeur de l'Institut Royal de Police en 1998 ; Chef des Sûretés régionales (Er-Rachidia 1999-2003 et Sidi Kacem 2003- 2005) et également Directeur Central des Renseignements Généraux de 2006 à 2009.

Il a également participé aux travaux de plusieurs instances internationales dont le conseil des ministres arabes de l'intérieur de 1986 à 1992, où il a représenté la Direction Générale de la Sûreté nationale dans plusieurs réunions. Abdelhak Bassou est titulaire d'un Master en études politiques et internationales de la Faculté des sciences juridiques, économiques et social d'Agdal à Rabat sur un mémoire intitulé « L'Organisation Etat Islamique, naissance et futurs possibles ».

Le Golfe de Guinée, zone de contrastes : Richesses et vulnérabilités

Introduction

Les sous-régions et espaces d'intégration, anciens ou improvisés prolifèrent en Afrique. Ces structures sont communément désignées sous l'appellation : Communauté économique régionale (CER)¹. A côté de l'Union africaine qui se veut l'organe d'intégration par excellence, d'autres structures sous régionales africaines font figure de phase intermédiaire pour faciliter l'intégration globale du continent. Certaines de ces sous-régions sont institutionnelles, d'autres sont de simples commodités du vocabulaire de l'analyse économique et géopolitique. Certains espaces en majorité institutionnels (CEDEAO, CEEAC, COMESA et SADC) sont des espaces classiques d'intégration, généralement basés sur le facteur géographique ; alors que d'autres structures qui ne s'élèvent pas au rang de CER sont en devenir ou en construction. Elles sont basées principalement sur la gestion commune d'intérêt, ou la nécessité de parer à une menace commune (Commission du Golfe de Guinée, Façade atlantique de l'Afrique, G5 Sahel, Commission du lac Tchad etc...). Parmi les sous-régions non-institutionnelles, celle du Golfe de Guinée. Sa première caractéristique est son aspect maritime. Tous les pays de la zone trouvent aussi bien leurs atouts que leurs vulnérabilités dans cet aspect. Le golfe de Guinée est une région où les questions de la mer trouvent toutes leurs illustrations. L'aspect juridique trouve celui économique, et rencontre également la géopolitique. La question de la sécurité en mer est également présente. La mer est, dans cette région du monde, un lieu de coopération et de belligérance, de rencontre mais aussi de convoitise et de séparation. C'est une zone maritime très riche où la richesse tarde à générer des Etats prospères. Le classement des pays africains en termes de prospérité pour l'année 2016² montre que :

- Le premier pays de la zone du Golfe de Guinée se classe en 9^{ème} position ;
- Ce n'est pas le pays le plus riche de la Zone (Nigéria) mais le Ghana qui est le plus prospère ;
- Le Nigéria, géant d'Afrique et du Golfe de Guinée n'arrive qu'à la 26^{ème} place.

Cependant derrière les apparences conflictuelles se confie une ambition de coopération qui fait son chemin pour donner aux pays de la région la place qu'ils ambitionnent parmi les nations du monde. Pour résumer, les pays du Golfe de Guinée sont au cœur d'une multitude de contradictions qu'ils tendent par plusieurs actions à endiguer.

1. On compte aujourd'hui quatre communautés économiques en Afrique :

CEDEAO Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEMAC Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CEPGL Communauté économique des pays des Grands Lacs.

Le CEN-SAD, Communauté des États sahélo-sahariens et la CAE, Communauté d'Afrique de l'Est ne mentionnent pas l'aspect économique dans leurs sigles, quoique leur plate-forme trace des objectifs économiques de coopération.

2. <http://www.agenceecofin.com/gestion-publique/0206-38560-classement-des-pays-africains-les-plus-prosperes-en-2016-selon-legendatum-institute>

Où commence le Golfe de Guinée et où se termine-t-il ?

Pourquoi tant d'importance pour la question de la délimitation ? Raymond Aron rappelle que dans le domaine des relations internationales l'espace est considéré comme milieu, théâtre et enjeu³. Chacune de ces considérations nécessite de définir l'espace :

- En termes de géographie politique, l'espace est considéré comme cadre politique (milieu) des relations internationales et doit donc être défini ;
- En termes de géopolitique, l'espace est considéré comme enjeu de ces relations et on ne peut faire l'économie de sa définition et ;
- En termes de géostratégie, l'espace géographique est le théâtre et doit donc être délimité.

Pour le cas spécifique du Golfe de Guinée deux formules se présentent (Voir cartes ci-dessous) :

- La définition largo sensu qui inclut quelque seize pays. C'est la conception retenue par ceux qui privilégient une ambition de rencontre entre l'Afrique de l'Ouest et celle Centrale.
- La définition restrictive qui ramène le Golfe de Guinée à une zone qui ne rassemble que huit pays. C'est la conception que retient l'acte de naissance de la « Commission du Golfe de Guinée ».

Chacune des deux conceptions offre des données différentes sur la démographie, la superficie, les ressources économiques et les phénomènes sociaux politiques ; éléments déterminent de l'Analyse géopolitique et dont les variations donnent lieu à des lectures et résultats différents⁴.

Carte 1 : Les formules de délimitation du Golfe de Guinée



Délimitation Largo sensu : c'est la définition retenue par l'Organisation Hydrographique Internationale.

Cette définition englobe 16 pays : Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Sierra Léone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, le Gabon, le Congo, la RDC et l'Angola.

Délimitation restreinte : correspond aux pays de la commission du golfe de Guinée.

Cette définition correspond aux pays signataires du traité de Libreville le 3 Juillet 2001 : L'Angola, le Cameroun, le Congo, La R.D.C, le Gabon,

La Guinée Equatoriale, le Nigeria et São Tomé et Príncipe

Source : http://www.memoireonline.com/09/10/3846/m_Initiatives-diplomatiques-et-occupation-de-lespace-africain-le-cas-du-golfe-de-guinee-2001-2003.html.

3. Raymond Aron ; « Paix et guerre entre les nations » ; Calmann Lévy, 1984, P.188

4. « L'espace du golfe de Guinée fait partie d'un ensemble plus grand qui est toute la façade atlantique de l'Afrique. La FAO place le Golfe de Guinée dans l'espace atlantique centre-oriental, qui se situe au milieu de la façade de l'Atlantique Sud-Est.

Le Golfe de Guinée (G.G) fait l'objet de deux conceptions quant à sa définition géographique :

- Une délimitation large de la zone conçoit le G.G comme allant du Sénégal au nord à l'Angola au sud.
- Une autre définition, plus restreinte, le cantonne à la partie du littoral africain de l'Atlantique, limitée au nord par la Côte d'Ivoire, et au sud par le Gabon ».

Voir « La Mer du Golfe de Guinée : Richesses, conflits et insécurité » ; Abdelhak BASSOU, in Paix et Sécurité Internationales, Nouvelle Série – Version électronique Numéro 2 (2014). Pages 151-163.

Pour la présente analyse, le golfe de Guinée sera envisagé dans son acception la plus large, c'est-à-dire le rentrant maritime qui s'étend de la Guinée à l'Angola. Cette conception prend en considération un espace constitué de 16 Etats riverains de l'Atlantique et couvrant un littoral de plus de 7 000 Km dont le plus long (Angola est de 1600Km) et le plus réduit ne constitue qu'une fenêtre de 37 Km (RDC) : voir tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Littoraux des pays du golfe de Guinée

Pays	Littoral en km
Angola	1600
Bénin	121
Cameroun	402
Congo Brazzaville	170
Côte d'Ivoire	515
Gabon	885
Ghana	539
Guinée Bissau	350
Guinée Conakry	320
Guinée Equatoriale	296
Liberia	579
Nigéria	853
République Démocratique du Congo	37
Sao-Tomé et Principe	209
Sierra Léone	402
Togo	56
Total	7314

Une telle conception traduit mieux l'interdépendance et l'interférence qui président aux relations dans cette région en particulier et sur la façade atlantique africaine en général. Elle permet aussi d'envisager l'élargissement souhaité de la Commission du Golfe de Guinée pour y établir un certain équilibre entre la CEDEAO et la CEEAC⁵ et même d'aller au-delà, pour faciliter la construction de l'espace géopolitique de la Façade Atlantique de l'Afrique (F.A.A)⁶. Il faudrait également prendre en considération que, pris dans ce sens large, le Golfe de Guinée présente en plus de la disponibilité des ressources, une richesse immatérielle, celle de la rencontre de plusieurs valeurs et civilisations :

- En matière de langues parlées, c'est une zone à la fois anglophone, lusophone, hispanophone et francophone.
- S'y côtoient les civilisations bantoues et sahéennes, et les religions, Musulmane (sunnite et chiite), Animiste et Chrétienne.

C'est donc au prisme de ces considérations que sera traité ici le Golfe de Guinée. Dans un premier

5. Si l'on s'en tient à la définition restrictive, celle de la commission du Golfe de Guinée, l'espace « Golfe de Guinée » ne contiendrait qu'un seul Etat de la CEDEAO, le Nigéria. Les sept autres pays appartiennent à la CEEAC.

6. Les conclusions du Conseil de l'Union Européenne sur le plan d'action 2015-2020 pour le golfe de Guinée mentionne ce qui suit « Le Conseil souligne que le plan d'action vise à soutenir au niveau tant régional que national les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée (CGG)... » La mention du rapport susmentionné, montre tout au long de ses paragraphes que le Golfe de Guinée ne peut se résumer aux seuls Etats constituant la C.G.G. Le Golfe de Guinée ne peut être étudié que dans sa conception large.

temps, il s'agit d'un espace doté de ressources naturelles abondantes et d'une position stratégique avantageuse (première partie) et; dans un deuxième moment comme espace vulnérable et menacé par des phénomènes qui lui sont parfois étrangers et parfois intrinsèques (deuxième partie). Il sera conclu par le dégageant de certains handicaps majeurs que les Etats de la région se doivent de surpasser aussi bien pour ouvrir la voie à une intégration productive et à même de relever les défis futurs.

I. Première partie : Golfe de Guinée ; un espace aux ressources multiples et variées

2. Les hydrocarbures en Golfe de Guinée

a. L'abondance de la production :

Les premières découvertes de pétrole en Golfe de Guinée se situent aux alentours des années 1950, principalement dans le delta du Niger (Nigeria). À partir des années 1980, l'exploration pétrolière offshore débute et rapidement de nombreuses découvertes ont lieu dans le domaine de l'offshore profond (à plus de 1 000 mètres de fond), la signature en 1982 de la convention de Montego Bay, donnera aux pays conscience de leur droit sur leurs mers et les extensions des territoires maritimes encouragent les explorations offshore. De plus, les avancées technologiques permettent d'augmenter les réserves en facilitant les extractions d'hydrocarbures dans des zones et à des profondeurs qui étaient difficiles d'accès. Ces éléments combinés dotent le Golfe de Guinée d'un important potentiel énergétique, voir tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Années de découverte, de production et les réserves en pétrole et Gaz des pays du Golfe de Guinée

Country	Independence	Year discovery	Year production	Proven reserves oil*	Proven reserves natural gas**
Angola	1975	1968	1968	9.0	9.7
Cameroon	1960	1980	1981	0.2	4.8
Congo-Brazzaville (ROC)	1960	1969	1970	1.6	3.2
Congo-Kinshasa (DRC)	1960	1975	1976	0.2	Insignificant
Côte d'Ivoire	1960	1978	1978	0.1	1.0
Equatorial Guinea	1968	1995	1995	1.1	1.3
Gabon	1960	1957	1957	2.0	1.0
Ghana	1957	2007	2010	0.7	0.8
Nigeria	1960	1957	1957	37	180

Source : EIA 2015

Ce pétrole rencontre la préférence de plusieurs marchés mondiaux. Plusieurs facteurs sont invoqués pour expliquer l'option que prennent certains pays pour le pétrole du Golfe de Guinée :

- Le facteur général à tous les pays qui préfèrent le pétrole de cette région est sa qualité. C'est un pétrole léger et peu soufré. Il est donc plus facile à raffiner ;
- Les gisements offshore et côtiers de l'Afrique de l'Ouest offrent une facilité d'accès et permettent une réduction des coûts et de la durée des transports, vers l'Europe de l'Ouest⁷ et les USA. Il faut seulement deux semaines pour que le pétrole ouest-africain atteigne les États-Unis, contre six pour celui en provenance du Moyen-Orient. Deux plus et en dépit du risque des délinquances maritimes en Golfe de Guinée, cette proximité constitue un atout indéniable en termes de diminution des risques. La sécurisation du transport à partir du Golfe de Guinée est moins coûteuse qu'à partir du Golfe arabo-persique.
- Les États importateurs se tournent vers le pétrole africain, dans le cadre des Politiques de diversification des ressources d'approvisionnement notamment après la crise de 1973.

Le Golfe de Guinée représente près de 50% de la production pétrolière du continent africain, soit 10% de la production mondiale. Les statistiques estiment ses réserves à 24 milliards de barils de pétrole. Deux pays du Golfe de Guinée occupent la première place du top 5 des pays africains producteurs de pétrole ; voir tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Top 5 des producteurs Africains de pétrole

Pétrole (en milliers de Baril/J)				
Classement africain	Classement mondial	Pays	2013	2014
1	12	Nigéria	2 302	2 361
2	16	Angola	1 799	1 712
3	18	Algérie	1 485	1 525
4	21	Lybie	918	810
5	27	Egypte	539	527

Source : Mays-Mouissi.Com

b. Parts inégales de la disponibilité de sources énergétiques

Les Etats de la région disposent de ressources énergétiques à des volumes différents et sont à d'inégaux stades de l'exploitation. Cette disponibilité de ressources est très inégale par pays. Certains sont au stade du tarissement, d'autres sont déjà des producteurs avérés, une troisième catégorie est au stade de production moyenne ou faible, voire au stade de l'exploration⁸ :

- Le Nigéria domine le classement des pays africains producteurs de pétrole. Sa production de 2,4 millions de barils/jour en 2014 le classe devant l'Angola, un autre pays du Golfe de Guinée (1.7 millions barils/jour)⁹. En termes de production gazière, le Nigéria est le seul pays du Golfe de Guinée dans le top quatre des producteurs de Gaz dans le continent. Il arrive en 3e position des producteurs africains et 22e producteur dans le monde. Elle a produit 39 milliards de mètres cubes de gaz naturel produits en 2014.
- En plus du Nigéria et de l'Angola, les deux plus grands producteurs de la zone « Golfe de

7. Environ 13 % du pétrole et 6 % du gaz importés par l'Europe proviennent d'Afrique de l'Ouest.

8. Une étude publiée par l'institut italien ISPI, « Africa : Still Rising ? » de Giovanni Carbone ; classe les pays africains en trois catégories en ce qui concerne la production de pétrole : Les pays dont la production décline (On trouve dans cette catégorie « pays du Golfe de Guinée : Cameroun, Gabon et Congo Brazzaville). Des pays considérés comme producteurs mûres, qui produisent il y a plus de 10 ans (Angola, Nigeria et la Guinée équatoriale). Enfin des pays producteurs émergents (Côte d'ivoire et Ghana)

9. Le Nigéria serait à partir de 2016 surpassé par l'Angola comme premier producteur de pétrole en Afrique selon Quartz News. Aucune autre source ne confirme cette information.

Guinée » le Ghana compte, non pas par le volume de sa production, mais par son mode de gouvernance des ressources dont elle dispose et sa manière de conduire les « deals » avec les sociétés étrangères. En effet, ce pays qui abrite le célèbre super-champ pétrolier Jubilé est, d'après les investisseurs pétroliers et gaziers interrogés en 2015, pour le compte du Petroleum Survey mondial, le deuxième meilleur marché de pétrole et de gaz en Afrique. Ses dernières découvertes, sa structure réglementaire favorable à l'investissement et la facilité du « doing-business », font du Ghana un lieu de prédilection des nouveaux investisseurs dans les hydrocarbures africains¹⁰.

Les autres pays, quoique ne comptant pas parmi les grands producteurs, voient la production pétrolière jouer un rôle important dans leurs économies nationales : à titre d'exemple les revenus du pétrole constituent d'importantes parts des PIB dans les pays du Golfe de Guinée (Guinée équatoriale 76,2 % ; Congo-Brazzaville ; 67,2 % ; Gabon 45 %)¹¹ :

- **Côte d'Ivoire** : Fin juin 2016, la production de pétrole brut en Côte d'Ivoire est en hausse. Cette augmentation de la production s'explique par « la mise en exploitation de nouveaux puits sur les champs Espoir, Baobab et Marlin »¹². La révision du Code pétrolier et la mise en place des Contrats de partage de production (CPP) ont permis d'attirer de nouveaux investisseurs dans le secteur. Ils ont profité d'un contexte favorable pour conclure 19 nouveaux contrats entre décembre 2011 et septembre 2014. L'ambition du gouvernement est d'augmenter la production de pétrole pour la porter graduellement à 100.000 barils par jour puis à 200.000 d'ici 2020.
- **Gabon** : Cinquième producteur de pétrole d'Afrique. En 2015, le secteur pétrolier a, d'après la Banque Mondiale, représenté 70 % des exportations, 20 % du PIB et 40 % des recettes budgétaires.
- **Congo-Brazzaville** : Le pétrole assure la majorité des recettes. Sur la période 2010-2012, le secteur pétrolier a représenté 67,2 % du PIB, plus de 90,3 % des exportations et 78,9 % des recettes publiques.
- **Bénin**¹³ : Le Bénin a toujours profité indirectement de la subvention du prix de l'essence par le Nigéria, à travers les réseaux de contrebande qui mettent sur le marché béninois une essence nigériane appelée « Essence Kpayo » dans le jargon des contrebandiers. Ce carburant couvre la quasi-totalité des besoins du Bénin. Ce dernier connaîtra des difficultés dans le secteur suite à la décision des autorités nigérianes, en mai 2016, de retirer les subventions sur l'essence dont le prix a déjà augmenté de plus de 60%.
- **Guinée-Bissau** : La découverte de champs pétroliers par la société américaine Esso (société intégrée depuis à Exxon Mobil) dans les années 1960 a encouragé les exploitations pétrolières offshore. Ces exploitations se sont accrues après la résolution juridique en 1993 des conflits frontaliers avec le Sénégal. Un accord d'exploitation conjoint a pu être finalisé via l'Agence de gestion et de coopération entre la Guinée-Bissau et le Sénégal. Le pays qui encourage l'exploration dans son espace offshore est devenu une destination intéressante pour les sociétés pétrolières ; en témoigne l'octroi récemment de licences d'exploration sur des blocs tels Esperanza, Sinapa, Caudo et Golfinho.
- **Guinée Conakry** : Le pays qui encore au stade de l'exploration, a décidé en 2009 de découper son champ offshore en 22 blocs. Les explorations sont conduites par texane Hyper Dynamics,

10. Voir : « Pétrole et gaz : Le Top 10 des pays où investir en Afrique en 2016 » http://cridem.org/C_Info.php?article=682559

11. Sources : FMI, BM, ITIE en 2011 ;2012.

12. Ministère Du Commerce, Côte D'Ivoire. *Revue De Presse Du Samedi 28 & Lundi 30 Mai 2016. Commerce.Gouv.Ci.* 28 May 2016. Web. <<http://commerce.gouv.ci/fichier/rp-28-30-mai-2016.pdf>>.

13. Des explorations et une production limitée avaient commencé en 1982 dans le champ pétrolier côtier de Sèmè, atteignant rapidement 8 000 b/j avant de décliner à 1 900 b/j en 1996. En Mai 2016 SAPETRO (compagnie nigériane) renonce à poursuivre ses travaux d'exploration dans le champ de Sèmè.

qui a fait les premières découvertes de pétrole en 2012 et Tullow Oil, qui compte démarrer l'exploration offshore en 2014.

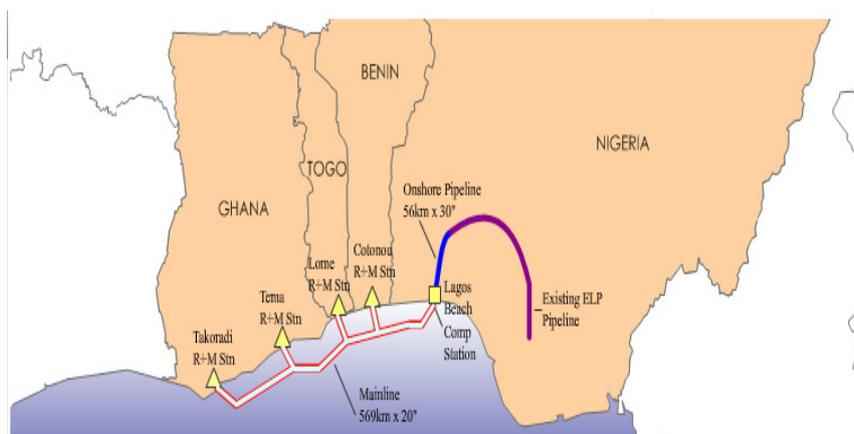
- **Liberia** : Le pays entreprend la révision de sa politique pétrolière. Les contrats de concession pour les explorations offshore ont été suspendus. Il faudrait donc attendre quelques années avant d'évaluer la richesse pétrolière du Libéria.
- **Cameroun** : Le secteur pétrolier représente près de la moitié des exportations et 30 % des recettes. Il ne participe cependant au PIB qu'à hauteur de 6,6 % au PIB. On peut également compter dans les recettes du secteur pétrolier du Cameroun, ceux du transit par le pays du pétrole tchadien via le pipeline camerounais vers le terminal maritime offshore de Kribi, au large du Cameroun (En dix ans, ce transit a rapporté 305 millions d'euros au Cameroun).
- **Sierra Leone** : La compagnie américaine Anadarko a confirmé en 2009 la présence d'hydrocarbures au large du pays. Ces découvertes ont encouragé le pays à accorder aux compagnies Chevron et Lukoil, d'autres permis d'exploration et prospection offshore en juillet 2012, En 2013, Lukoil a achevé l'exploration d'un puits d'exploration couvrant 4 022 km² et est en phase confirmer son caractère commercial de sorte à envisager la production du pétrole en Sierra Leone.
- **Togo** : La question du pétrole cause beaucoup de remous dans le Pays entre ceux qui confirment, en se basant sur l'information d'un site américain¹⁴ en 2014, que le Togo a commencé depuis longtemps l'exportation de quantités faibles de pétrole et les autorités qui affirment le contraire. Beaucoup de flou continue d'entourer la question.

c. La coopération autour des sources d'énergie

- La coopération autour des sources d'énergie joue un rôle important dans le dynamisme et le renforcement des liens entre les pays de la région. Le dynamisme pétrolier que connaît la région aujourd'hui peut servir de levier à une coopération intensifiée qui ne fait que servir les intérêts des pays de la zone. La Banque mondiale estime, que le Bénin, le Togo et le Ghana économiseraient près de 500 millions de dollars en coûts énergétiques sur une période de 20 ans grâce au gaz issu de l'exploitation du pétrole nigérian et passant par le West African Gas Pipeline (WAGP). C'est ainsi que :
 - Le WAGP, un des projets les plus importants de la coopération énergétique dans la région, fournit en gaz nigérian issu de l'exploitation du pétrole les trois pays voisins du Nigéria; le Bénin, le Togo et le Ghana (voir carte ci-dessus).
 - De même, un autre pipeline, en cours d'achèvement transportera du brut nigérian vers le Burkina Faso, en passant par le Ghana et la Côte d'Ivoire d'ici à l'horizon 2020.

14. http://www.eia.gov/dnav/pet/hist/LeafHandler.ashx?n=PET&s=MTTIM_NUS-NTO_1&f=M

Carte 2 : Gazoduc Afrique de l'Ouest (GAO)



Source : http://www.wagpco.com/index.php?option=com_content&view=article&id=63&Itemid=85&lang=fr

- Un autre genre d'entente et de coopération s'est illustré en Golfe de Guinée, autour de l'exploitation du pétrole. Il s'illustre dans les cas de certains règlements de différends frontaliers maritimes :
 - Le différend frontalier opposant la République Démocratique du Congo à l'Angola a trouvé une solution à l'amiable. La République Démocratique du Congo a déposé une requête auprès des Nations unies visant à étendre son plateau continental. La façade maritime de la RDC étant de 40 km, il peut prétendre avec l'extension à 4000 km² (200 km de long sur 20 km de large). Or, cette zone couvre la zone pétrolière dans laquelle l'Angola puise ses ressources. Le but de cette action entreprise par le Congo était de contrôler une partie des gisements offshore exploités par des multinationales pour le compte de l'Angola. En attendant le verdict, les deux pays ont identifié une ZIC (Zone d'intérêt commun), au terme d'un accord, qui prévoit le partage à égalité de l'exploitation et des revenus, signé et ratifié en 2008.
 - De leur côté, le Nigeria et la Guinée équatoriale avaient, en dépit de la saisine de la CIJ, signé en 2000, un accord de délimitation des frontières maritimes, qu'ils avaient complété par la mise en place d'une ZEC (Zone d'Exploitation Conjointe) en 2002.
 - Un autre exemple s'illustre par l'accord passé entre le Nigeria et Sao Tome et Principe. En 2001, Le Nigeria a négocié avec l'archipel un traité portant sur une ZDC (zone de développement conjoint) où les réserves avoisineraient le milliard de barils. De par cet accord, Sao Tome obtient 40% et le Nigeria 60 % de l'exploitation commune des ressources marines en général et pétrolières en particulier.

d. La faiblesse de l'industrie de raffinage : Des solutions en route

Répondant en 2014 à une question sur le décalage entre l'importance de la production pétrolière en Afrique et la faiblesse de l'industrie de raffinage, Guy Gweth, Directeur des Opérations de Knowdys, souligne que « ... Le débat est moins dans la quantité que dans la qualité des raffineries existantes. Les spécialistes de l'intelligence économique qui analysent la situation des raffineries africaines sont frappés par deux choses. La première c'est qu'elles sont de petite taille et dépassées. Avec une moyenne d'âge de 28 ans, nos infrastructures de raffinage sont inadaptées à un marché aussi exigeant, évolutif que concurrentiel. C'est l'une des principales leçons tirées des échecs des raffineries de Dar Es Salam, Maputo, Monrovia et Nouadhibou. La

deuxième chose, c'est qu'elles sont assez peu entretenues, faute de moyens suffisants. Ce facteur écourte l'espérance de vie d'au moins 30% d'entre elles. L'exemple le plus emblématique reste celui de la raffinerie de Lomé qui démarra ses activités en 1977 pour arrêter de fonctionner l'année suivante. Cette situation est propre aux pays en développement ». C'est donc pour parer à cette carence que des pays producteurs dans la région du Golfe de Guinée à la tête desquels se trouve le Nigéria, œuvrent dans le sens du développement de l'industrie du raffinage. Ces efforts tendent au moins dans un premier temps à alléger les factures d'importation de pétrole raffiné pour la consommation nationale¹⁵ et dans une autre perspective à donner plus de valeur ajoutée à la production pétrolière. C'est dans cet objectif que se situe le projet nigérian de la raffinerie Dangote, dont le démarrage est prévu en 2018 avec une capacité de 650.000 barils par jour. C'est également dans le même sens que quatre pays maritimes (Cameroun, Congo, Gabon et Guinée équatoriale) et deux pays continentaux (République centre Africaine et Tchad), envisagent dans le cadre de la communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) de construire une importante raffinerie de taille critique, permettant une production au coût concurrentiel, en mutualisant les moyens des six pays¹⁶. En Angola les autorités estiment que : « La construction d'une nouvelle raffinerie en Angola dans des conditions actuelles du marché ne serait pas rentable pour le pays, étant donné le coût élevé de sa construction, l'exploitation et la maintenance »¹⁷. En conséquence, la solution envisagée serait la vente du pétrole à une société en échange de produits raffinés, voire le paiement d'une raffinerie à l'étranger pour raffiner le pétrole angolais, rapatrier les produits dont le pays a besoin, et vendre l'excédent sur le marché international.

2. Autres ressources

Le golfe de Guinée est une zone richement pourvue en ressources. En dehors des richesses en hydrocarbures détaillés plus haut, on compte d'autres ressources minières, halieutiques et d'origine végétale.

- **En termes de potentialités minières.** La région est riche en fer, en cuivre, en zinc, en nickel, en aluminium, en cobalt, en manganèse et en terres rares. Plusieurs minerais sont encore non exploités ; c'est notamment le cas du cuivre et cobalt en RDC, de l'aluminium au Cameroun et du manganèse au Gabon. Il est également à souligner que :
 - La Guinée Conakry est 5ème producteur mondial de Bauxite avec 17 602 000 tonnes ;
 - La république démocratique du Congo et le Nigéria occupent les 10ème et 12ème places comme producteurs mondiaux d'Étain.
- **Au niveau des ressources halieutiques,** La pêche maritime est une activité cruciale pour les économies des pays du Golfe de Guinée. Les valeurs de productions halieutiques, toute espèce confondue dans le Golfe de Guinée s'établissent comme suit pour les États membres de la commission du Golfe de Guinée. :
 - Nigeria (293.823t/moy.an.),
 - Angola (177.403t/moy.an.),
 - Cameroun (55.135t/moy.an.), Gabon (31.475t/moy.an.),

15. Le Nigeria consomme entre 35 millions et 40 millions de litres de carburant par jour, dont l'essentiel est importé.

16. Voir : <http://www.camerpost.com/cemac-lafrique-centrale-envisage-la-creation-dune-raffinerie-communautaire-de-petrole-19062015/>

17. Voir : http://www.angop.ao/angola/fr_fr/noticias/economia/2016/0/3/nouvelle-raffinerie-dans-les-conditions-actuelles-est-pas-economiquement-rentable,22f23259-34ad-4dce-8aac-66463d95d64f.html

- Congo (22.500t/moy.an.), République démocratique du Congo (RDC) (5000t/moy.an.),
 - Sao Tomé et Príncipe (3500t/moy.an.)
 - Guinée-Equatoriale (2500t/moy.an.).
- Pour les ressources d'origine végétale :

✓ **Cacao**

Tableau 4 : Top 5 des producteurs de la fève de Cacao18

Cacao (en milliers de tonnes métriques)				
Classement africain	Classement mondial	Pays	2013/2014	2014/2015
1	1	Côte d'Ivoire	1 746	1 750
2	2	Ghana	897	696
3	5	Cameroun	211	230
4	7	Nigéria	248	210
5	-	Ouganda	20	nd

Source : Mays-Mouissi.Com

Le Golfe de Guinée domine la production africaine de fèves de cacao avec 4 de ses pays dans le top 5 Africains de la production de cette matière. Parmi ces quatre pays, trois sont dans le top 5 mondial. La Côte d'Ivoire, leader mondial de production de cacao, produisit 1.75 millions de tonnes lors de la saison 2014/2015. Elle est secondée par le Ghana dont la production fut de 696 000 tonnes. Cinquième producteur mondial de cacao, le Cameroun produisit 230 000 tonnes de cacao, à peine mieux que le Nigéria, classé 7e mondial dont la production fut de 210 000 tonnes.

Si les Etats du Golfe de Guinée ont leur place dans le monde pour ce qui est de l'or noir, des pays comme la Côte d'Ivoire et le Ghana assurent à la sous-région les deux premières places mondiales de « l'or brun »¹⁹. Les deux pays représentent près de 70% de la production mondiale de cette matière précieuse considérée comme une valeur sûre. « L'indice mondial des matières premières subit depuis deux ans une baisse qui génère de fortes inquiétudes dans les économies émergentes souvent dépendantes de leur richesse naturelle. Néanmoins, dans le compartiment des denrées alimentaires, le cacao fait figure d'exception face à la dégradation généralisée des prix mondiaux. Le cours de la fève a progressé de 22% (en 2015) alors que pendant cette même période, l'indice global des matières premières baissait de 29% » ; écrit le 20/10/2015, Patrick Rejaunier²⁰, un spécialiste de la bourse, sur le site « Zone bourse ».

18. Quatre pays du Golfe de Guinée, occupent les premières places

19. - Le cacao, appelé par certains « or brun » est la 3ème denrée alimentaire la plus commercialisée au monde derrière le café et le sucre. Près de 40 millions de personnes dans le monde dépendent de la culture du cacao pour vivre.

20. Patrick Rajeunier a démarré sa carrière comme négociateur à la criée pour le compte de clients institutionnels sur le MATIF. Après être devenu un spécialiste reconnu du marché des options, le Monep, il a exercé les métiers de la bourse dans divers établissements bancaires et sociétés de gestion. Il contribue quotidiennement aux décisions d'investissements réalisés dans le cadre de la gestion des portefeuilles Trader, Investisseur PEA et Investisseur International.

✓ Caoutchouc naturel

Tableau 5 : Classement des pays africains producteurs de caoutchouc naturel

Caoutchouc naturel (en milliers de tonnes métriques)				
Classement africain	Classement mondial	Pays	2013/2014	2014/2015
1	7	Côte d'Ivoire	289	317
2	-	Nigéria	144	nd
3	-	Libéria	63	nd
4	-	Cameroun	56	nd
5	-	Ghana	21	nd

Source : Mays-Mouissi.Com

Pour ce qui est du caoutchouc naturel, la Côte d'Ivoire en est le premier producteur africain et le 7e mondial (317 000 tonnes lors de la dernière saison). Les statistiques de production de la saison 2013/2014 classent le Nigéria deuxième avec 144 000 tonnes, suivi du Libéria (63 000 tonnes), du Cameroun (56 000 tonnes) et du Ghana (21 000 tonnes).

✓ Les forêts

Tableau 6 : Taux de couverture forestière dans les pays du Golfe de Guinée

Pays du golfe de Guinée	Taux de couverture forestière en %
Angola	47
Cameroun	42
Congo	66
Gabon	85
Guinée Equatoriale	58
Nigeria	10
République démocratique du Congo	68
Sao Tomé et Principe	28

Source : Banque Mondiale, 2010

La zone du Golfe de Guinée est riche par ses forêts. Le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et la République démocratique du Congo disposent d'un important patrimoine forestier comme le montre le tableau ci haut.

✓ En termes d'agriculture

Malgré les difficultés de certains pays de la région à développer leur agriculture pour en faire un levier de prospérité, il est à noter, comme le montre le tableau ci-après, que la sous-région du Golfe de Guinée reste assez riche en terres arables. Elle abrite les troisième et quatrième pays africains en matière de pourcentage des terres arables par rapport aux superficies (Togo et Nigéria) avec respectivement 40,4% et 37,3 %. La majorité des autres pays sont à des taux acceptables, généralement au-dessus du taux moyen africain établi à 11%. En dehors du fait de la bonne ou de la mauvaise exploitation des terres, ce potentiel constitue une ressource inestimable.

Tableau 7 : Terres arables en % dans les 16 pays du Golfe de Guinée

Pays	Littoral en km
Angola	3,2
Bénin	22,1
Cameroun	12,6
Congo Brazzaville	1,5
Côte d'Ivoire	8,8
Gabon	1,3
Ghana	19,3
Guinée Bissau	10,7
Guinée Conakry	11,6
Guinée Equatoriale	4,7
Liberia	4,2
Nigéria	37,3
République Démocratique du Congo	3,0
Sao-Tomé et Principe	10,4
Sierra Léone	15,1
Togo	40,4

Source : http://www.statistiques-mondiales.com/terres_arables.htm

II. Une zone vulnérable et menacée

1. L'urbanisation/littoralisation : Comment gérer les futures mégapoles

La poussée démographique se traduit généralement par une mobilité accrue de la population. Cette mobilité se nourrit de plusieurs facteurs dont l'exode rural, l'exode climatique, les conflits, l'insécurité chronique et la pauvreté. Cette mobilité est également à la fois intra étatique (des campagnes vers les villes : urbanisation, et du continent vers la mer : littoralisation) et interétatique des pays les plus pauvres vers ceux qui le sont moins et des Etats enclavés vers les pays côtiers. C'est ainsi que se développe le double phénomène de l'urbanisation et de la littoralisation. Ce double phénomène signifie que le futur du peuplement en Golfe de Guinée s'illustrera dans des mégapoles côtières. La grande majorité habitera dans de grandes métropoles de la zone côtière. Comment gérer alors ces populations ? Si les pouvoirs étatiques n'arrivent pas à subvenir aux besoins de populations qui s'agglomèrent anarchiquement, ils en résulteraient des doléances sociales qui peuvent se transformer en manifestations plus graves²¹ érodant de plus en plus le pouvoir des Etats de la sous-région en termes de régulation de relations sociales. Cette érosion ouvrira la voie devant différentes délinquances et activités criminelles allant des violences simples à l'anarchie politique notamment avec le développement de terrorisme urbain²², une forme de

21. Le 22 Juillet la ville de Bouaké a vu des manifestations contre la hausse des factures de l'électricité. Ces manifestations ont été l'occasion pour des combattants de l'ancienne rébellion pour causer saccage et pillage et provoquer la réponse des Autorité qui a causé un mort et des blessés.

22. « L'urbanisation, en particulier dans les pays en développement, s'est accompagnée de niveaux accrus de criminalité, de violence et d'anarchie. Des études mondiales montrent que 60 % de tous les résidents urbains des pays en développement ont été victimes de crimes au moins une fois au cours des cinq dernières années, dont 70 % en Amérique latine et en Afrique », indique le site Internet d'ONU-Habitat.

terrorisme qui joint les moyens et formes de la criminalité urbaine aux idéologies radicales.

Le maintien de l'ordre et la garantie de la sécurité des populations dans ces futures zones urbaines côtières constitueront un grand défi sécuritaire au niveau de la sous-région du Golfe de Guinée dans les décennies à venir.

2. L'inégale redistribution des richesses : Une source de violence

Pays riches et citoyens pauvres, telle est l'équation qui peut résumer la question de la redistribution des richesses dans la région du Golfe de Guinée. La sous-région ne diffère guère du reste du continent où la forte croissance enregistrée dans les années 2000, n'a contribué de manière significative ni au nivellement des revenus ni à la redistribution des richesses. Il ressort d'un article paru sur le site "Afrique en Lutte" en guise de commentaire du rapport « perspectives économiques en Afrique 2016 » du FMI, que :

- Au Nigeria, 20% de la population la plus riche s'adjuge plus de 49% des richesses ;
- Au Togo, 20% de la population la plus riche s'adjuge 51,6% des richesses.

Ces deux exemples nous poussent à nous demander si le monde n'a pas "trop" focalisé sur les chiffres pharamineux de la croissance en Afrique en oubliant de s'intéresser aux défaillances qui font que croissance et richesses sont et seront peut-être à l'origine de troubles et de déstabilisation si la question de la redistribution des richesses n'est pas réglée. Autrement dit, à quoi serviraient la croissance et la richesse si elles ne génèrent pas bien-être des populations et paix sociale ?

L'exemple du Nigeria est le plus illustratif des conséquences que ces inégalités et la mauvaise redistribution peuvent engendrer. Si certaines franges de la population préfèrent lutter politiquement et pacifiquement contre le phénomène (Ijaw Youth Council, IYC ; Ijaw People Development Initiative)²³, d'autres comme les Niger Delta Avengers, (NDA) ; préfèrent la violence et peuvent s'ajouter aux aléas du terrorisme pour plonger le pays dans une dangereuse spirale de violence et de contre violence²⁴.

3. La prolifération d'organisation : Une perte de moyens

L'étude du golfe de guinée affronte une question exclusivement institutionnelle. Le Golfe de Guinée est à cheval sur les deux entités institutionnelles que sont l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Afrique centrale (CEEAC) ; la commission du Golfe de Guinée que certains tiennent pour être le déterminant institutionnel de cet espace englobe des pays de la CEEAC et au moins le Nigeria pays appartenant à la CEDEAO. D'autres organismes ont le Golfe de Guinée pour objet. Elles sont généralement sous le contrôle des structures classiques d'intégration, un regard sur leurs objectifs révèle des doubles emplois qui nuisent à l'utilisation rationnelle des moyens déjà précaires des Etats de la région²⁵. C'est d'ailleurs dans ce sens que la CEDEAO et CEEAC qui

23. IJAW : Populations autochtones dominantes dans le delta du Niger.

24. Au début du mois de Juillet le Groupe avait revendiqué cinq attaques contre des infrastructures pétrolière dans le delta du Niger, perpétrées en trois jours (Du 1er au 3 Juillet).

25. Organismes opérant dans le golfe de Guinée :

- ORGP : Organisation Régionale de Gestion des pêches
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- CGG : Commission du Golfe de Guinée
- OMAOC : Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- CRESMAC : Centre Régional de Sécurisation maritime de l'Afrique Centrale
- CPCO : Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Ouest
- COREP : Comité Régional des pêches du golfe de guinée

ont chacune ses propres organes de gestion des affaires maritimes cherchent de plus en plus de coordination. Les textes relatifs à un Centre interrégional de coordination, organisée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée, ont été adoptés à Yaoundé (Cameroun) en Février 2016, en vue d'une mise en service en juillet de la même année. Trois parmi ces organismes pléthoriques seront traités ici pour donner une image de la profusion.

❖ **Le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC)**

Créé en 2009 et basé à Pointe-Noire (Congo), sa stratégie de sécurité maritime de la CEEAC repose sur six piliers, à savoir :

- La gestion commune de l'information;
- Les mesures de surveillance locales par la détection et la mutualisation des moyens aéronavals;
- L'harmonisation juridique et fonctionnelle des opérations maritimes des États, l'autofinancement par une taxe communautaire, les acquisitions et l'entretien des équipements dédiés à la stratégie;
- L'institutionnalisation d'une conférence maritime pour l'Afrique centrale.

En avril 2010, la CEEAC a adopté un mécanisme de financement en vertu duquel les pays des différentes zones peuvent regrouper leurs taxes maritimes dans une seule taxe commune destinée à financer la sécurité maritime. Des formations régionales à la sécurité maritime sont également prévues dans le cadre des centres militaires mis à disposition par certains pays.

❖ **La Commission du golfe de Guinée (CGG)**

Créée en 2001 à Libreville, la Commission du golfe de Guinée (CGG) est entrée en activité en mars 2007, avec l'installation de son secrétariat exécutif à Luanda. La CGG compte 8 États membres, dont 7 appartiennent à la sous-région de l'Afrique centrale (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe) et un seul État issu de l'Afrique de l'Ouest (Nigéria).

La création de la CGG répond au besoin d'un mécanisme permanent de consultation et de négociation pour gérer les menaces et les problèmes communs à la région notamment dans le domaine particulier de la sécurité maritime.

La CGG gagnerait à devenir un trait d'union entre la CEDEAO et la CEEAC pour faciliter l'harmonisation des politiques et des activités dans la région du golfe de Guinée. Elle doit pour cela procéder à un élargissement de sa composition en vue d'intégrer tous les pays riverains de la région du golfe, c'est-à-dire adopter la définition large du Golfe de Guinée.

❖ **L'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC)**

L'OMAOC se compose de 20 États côtiers de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale et 5 États sans littoral. Les États côtiers membres de l'Organisation sont : l'Angola, le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Libéria, la Mauritanie, le Nigéria, la République Démocratique du Congo, Sao Tome-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ; et les États sans littoral sont : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la République centrafricaine et le Tchad.

L'OMAOOC a été créée en vue d'assurer un service de transports maritimes efficace pour les pays de la sous-région, de promouvoir la sécurité et de lutter contre la pollution.

3. La sécurité :

❖ La criminalité maritime

Si le mot « piraterie » est évité ici au profit de « criminalité maritime » c'est parce que certains spécialistes font la différence entre les deux notions :

Pour l'un d'entre eux, Chris Trelawny, directeur adjoint de la Division de la sécurité maritime de l'OMI, précise que les activités pratiquées dans les eaux ouest-africaines ne sont pas vraiment de la piraterie telle que définie par les conventions internationales :

- La piraterie est définie comme étant pratiquée « dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun État », soit au-delà de 12 miles marins de la côte.
- En deçà de ces 12 miles, il s'agit de vols à main armée à l'encontre des navires. Dans ces cas cela relève de la compétence de l'État côtier. »

Or sur les 548 cas d'attaques signalées à l'OMI entre 2000 et 2014, seulement 108 ont eu lieu dans les eaux internationales, tandis que 170 ont été menées dans les eaux territoriales et 270 à l'intérieur même des ports. Ceci est étayé par la carte ci-après.

Carte 3 : Zones menacées par la piraterie et différentes formes de criminalité maritime



Source : <http://diplomatie.gouv.fr/>

En examinant la carte, il est à remarquer que les zones à fort risque se présentent entre la Côte d'Ivoire et la RDC, mais ne s'étendent pas dans la profondeur vers le large ; tandis que la zone qui pénètre plus vers le large et qui va de la Guinée Bissau à l'Angola est une zone moins menacée. Il s'agirait donc plus de délinquance maritime près des ports et dans les eaux territoriales que de piraterie.

Les raisons sont à chercher dans l'équipement adéquat des Etats de Golfe de Guinée pour faire face à ce genre de criminalité. Car si la lutte contre la piraterie est une responsabilité globale

de la communauté internationale, la criminalité maritime dans les eaux territoriales est de la compétence des Etats côtiers. D'ailleurs, un grand nombre d'observateurs attribuent la baisse des attaques en Golfe de Guinée, durant l'année 2015, à deux mesures entre d'autres :

- Le phénomène a été contenu cette année, «grâce aux patrouilles des armées du Bénin et du Nigeria» ;
- Le Nigeria s'est doté du système de surveillance israélien Falcon Eye.

Cette précision étant faite, il est à relever que contrairement à 2014, qui ont vu cent quatre attaques recensées en Golfe de Guinée, dont 60% sur les seules côtes du Nigéria ; l'année 2015 a vu les actes malintentionnés contre les navires dans la région régresser. En effet, selon le Bureau Maritime International (BMI) les statistiques montrent un recul en 2015. De la Guinée au nord à l'Angola au sud, 28 attaques ont été enregistrées, contre 39 en 2014, soit une diminution de 29%. La moitié des attaques de l'année de 2015 ont concerné le Nigéria.

Il faut cependant retenir deux faits dangereux dans l'évolution de la piraterie maritime en Golfe de Guinée en général et au Nigéria en particulier :

- Les pirates ont en 2015 ont fait montre de plus de violence et sont, de plus en plus, mieux armés ;
- Les pirates ont attaqué jusqu'à 170 milles des côtes ; ils vont donc plus loin dans le large ;
- 54 marins ont été pris en otage sur leur bateau au large du Ghana et du Nigeria.

La côte atlantique africaine et sa portion Golfe de Guinée prennent une importance accrue aussi bien pour l'Afrique que ses partenaires Chinois, Américains et Européens. Si cette façade est un levier de la coopération, elle peut l'être également à l'échelle internationale. C'est dans ce sens qu'il faudrait peut-être appréhender les consultations Afrique, Chine, Etats Unis pour la paix en Afrique qui se tiendront à Lomé au Togo les 27 et 28 juillet en prélude au sommet de l'Union africaine (UA) sur la sécurité maritime, prévu le 15 octobre à Lomé. Ces consultations, aborderont principalement la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée.

❖ Le terrorisme

La carte de l'implantation des organisations terroristes en Afrique semble indiquer qu'en dehors du Nigéria et le Cameroun, où évolue l'organisation Boko Haram, le reste des 16 pays constituant le golfe de Guinée dans sa large acception, reste, pour le moment, encore inaccessible au terrorisme ou aux aléas du radicalisme religieux. Cette constatation ne semble cependant pas résister à un examen approfondi. En effet plusieurs signes plus au moins forts ou faibles montrent que les 16 pays du Golfe de Guinée ne sont à l'abri ni d'actes terroristes ni de prolifération de l'idéologie terroriste. On peut retenir parmi ces signaux :

- La volonté affichée par les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, CEEAC, a démontré la conscience prise par l'ensemble des pays de la communauté contre les ambitions d'extension des organisations terroristes lors du sommet extraordinaire du Conseil de Paix et de sécurité d'Afrique centrale, tenu le 16 février 2015 à Yaoundé au Cameroun. Des pays comme l'Angola, le Burundi, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la RDC, et Sao Tomé et principe, qui n'ont encore pas connu d'actes terroristes n'ont pas manqué de se montrer résolu à éradiquer le terrorisme. Selon les termes des participants : « Boko Haram n'aura pas droit de cité en Afrique centrale ». En effet l'organisation qui a

commencé par ne concerner que le Nigéria, devient de plus en plus régionale. Son Emir n'est d'ailleurs plus nigérian. Dès le début de 2016 l'organisation est conduite par un Camerounais : Bana Blachera²⁶.

- **Au Gabon.** Dans ce pays qui ne compte que quelque 1% de musulmans contre 90% de chrétiens et, où les communautés vivent en harmonie, les autorités montrent de la vigilance envers les signes d'une éventuelle radicalisation. «Mieux vaut prévenir que guérir», a indiqué le porte-parole de la présidence de la République. Alain Claude Bilie By Nze²⁷ pour expliquer les contrôles des personnes portant le voile intégral au Gabon. Au fait le Gabon voit ces derniers temps la prolifération de mosquées et d'écoles coraniques ; phénomène qui inquiète les autorités.
- **En Guinée/Conakry.** L'arrestation en mars 2016 de deux Mauritaniens convaincus de radicalisme a poussé les autorités à chercher la coopération avec les Français et les Américains pour s'approvisionner en renseignements sur les menées radicalistes et terroristes. Depuis plusieurs écoles à enseignement islamique seraient sous surveillance.
- **En Guinée Bissau.** En janvier 2016, Salek Ould Cheikh, un détenu mauritanien sous le coup d'une condamnation à mort prononcée par une cour criminelle en 2011, évadé de la prison de Nouakchott le 31 décembre 2015, a été arrêté en Guinée Bissau. Son arrestation donne lieu à celle de quatre Guinéens. « Les quatre jeunes Bissau-guinéens détenus en ce moment à Bissau et à Conakry pour activités liées au terrorisme, en couvrant et en aidant la fuite d'un djihadiste mauritanien, ont été recrutés à Bissau et ont reçu une formation djihadiste au Mali », avait déclaré en mars dernier Le procureur général de Guinée-Bissau.
- **En Guinée équatoriale.** Le 19 mars 2016, le président équato-guinéen qui visitait un centre d'instruction des forces armées et de sécurité près de Malabo, avait déclaré : «Je suis venu vous encourager à poursuivre les exercices militaires ou manœuvres, car il y a certains groupes terroristes qui déstabilisent les États d'Afrique, les informations que nous recevons sont grave Le terrorisme est déjà arrivé au Cameroun, et du Cameroun à la Guinée équatoriale, il y a quelques kilomètres seulement».
- **Au Bénin.** Le Bénin montre des signes de la montée de l'extrémisme religieux. Dans certaines régions du nord, le nombre de jeunes filles en voile intégrale devient de plus en plus important. Des écoles coraniques prolifèrent et des subventions étrangères à la construction de mosquées sont de plus en plus enregistrées. Dans l'extrême Nord-Est, le long de la frontière avec le Nigeria, l'influence des prêcheurs nigériens se fait plus grande, aggravant le risque de voir l'idéologie de Boko Haram se propager dans le Pays en profitant de la porosité des frontières.
- **Au Ghana.** En 14 avril 2016, le service de la sécurité nationale du Ghana a reçu de leurs homologues ivoiriens, une information sur la menace terroriste qui pèserait sur le pays. Cette information provenait des révélations de l'un des présumés terroristes maliens interrogé en Côte d'Ivoire suite à l'attentat du Grand Bassam. La note d'information mentionnait également le Togo comme cible du terrorisme.

Les exemples de signaux plus ou moins faibles d'une extension du phénomène terroriste à tous les pays du Golfe de Guinée, montrent l'ampleur du phénomène dans la région et la menace qu'il fait peser non seulement sur les structures sociales et sur la sécurité des citoyens de ces pays, mais surtout sur le développement qu'il freine et sur les volumes de moyens qu'il mobilise. Ces moyens que les pays du Golfe de Guinée mobilisent pour lutter contre le terrorisme sont un manque

26. Décrit comme « redoutable logisticien, qui était auparavant chargé notamment de l'organisation des filières d'approvisionnement de l'organisation en armes et carburant » Bana Blachera ne cache pas son intention « d'assurer la progression de Boko Haram en Afrique centrale et en Ouganda » voir « Boko Haram veut élargir son champ d'action » ; le Monde N°22210 du Samedi 11/6/2016.

27. Voir <http://www.rfi.fr/afrique/20150717-gabon-voile-integral-autorites-religion-securite-terrorisme>

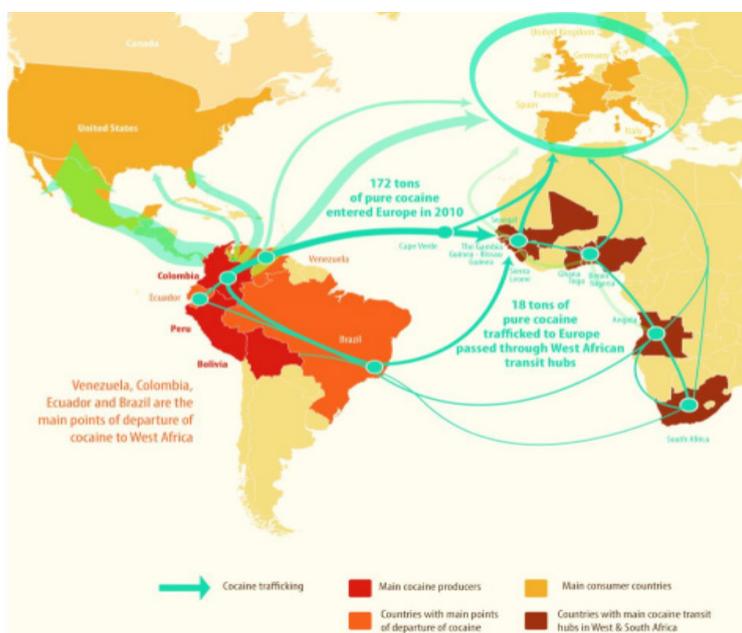
à gagner pour des secteurs de développement tels que les infrastructures, l'industrialisation, l'éducation, la santé ou encore la sécurité alimentaire.

❖ Le trafic de drogue

Le « World Drug Report 2016 » produit par l'ONUDC, signale que le trafic de cocaïne via l'Afrique peut regagner en importance. Selon le rapport, les saisies de cocaïne en Afrique qui ont culminé à 5,5 tonnes en 2007, ont, en 2014, ont chuté à 1,9 tonne ; cependant la baisse des saisies en 2014 ne signifie pas nécessairement une baisse de trafic de cocaïne en Afrique. Plusieurs départements européens omettent de mentionner dans leurs rapports à l'ONUDC que les drogues qu'ils saisissent ont transité par l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs le rapport de l'ONUDC est basé sur les informations fournies par les Etats en 2014. Or sur la période allant de décembre 2014 à mars 2016, au moins 22 tonnes de cocaïne ont été saisies en route de l'Amérique du Sud vers l'Europe via l'Afrique de l'Ouest. Bien que ces saisies aient eu lieu en dehors de l'Afrique, cette dernière n'en demeure pas moins impliquée dans le schéma global du trafic.

Ce sont principalement des pays appartenant à la fois à la région du Golfe de Guinée et à la CEDEAO ou la CEEAC qui sont les lieux de transit de la cocaïne d'Amérique du Sud destinée à l'Europe. Sur les quantités de cocaïne saisie en Afrique entre 2009 et 2014, soixante-dix-huit pour cent l'ont été en Afrique de l'Ouest. Trois pays émergent dans ce domaine derrière le Cap-Vert, ce sont la Gambie, le Nigeria, le Ghana et la Guinée ; tous les quatre inclus dans la région du Golfe de Guinée. Les autres pays de cette sous-région ne sont pas en reste. En janvier 2016, les autorités boliviennes ont signalé la saisie de 8 tonnes de cocaïne destinée à la Côte d'Ivoire.

Carte 4 : Itinéraires des trafics de Cocaïne vers l'Europe en incluant le transit par la région du Golfe de Guinée



Source: West African Commission on Drugs (WACD) (2014), Not Just in Transit: Drugs, the State and Society in West Africa, June, <http://www.wacommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2014/11/WACD-Full-Report-Eng.pdf>

Conclusion :

L'état des lieux des aspects géopolitique de la sous-région du Golfe de Guinée montre une importante disponibilité de ressources naturelles qui constituent la principale richesse de cette zone. A contrario, il est relevé que la disponibilité de ces richesses ne permet pas aux Etats riverains de ce Golfe d'émerger en termes de prospérité. A cela plusieurs raisons dont principalement des handicaps que ces Etats n'arrivent pas encore à endiguer, en dépit de certaines initiatives. Il s'agit surtout des disparités créées par une inégale redistribution des richesses ; de la prolifération du crime organisé notamment le trafic de drogue et les menaces que représentent le terrorisme et la criminalité maritime.

Les questions de l'intégration : Il est d'autre part remarqué que la sous-région est à cheval sur deux espaces institutionnels d'intégration, la CEDEAO et CEEAC. Ce chevauchement met en concurrence plusieurs initiatives qui s'interpénètrent générant ainsi des doubles emplois et des pertes d'énergie et de moyens.

L'état des lieux révèle également que les Etats du Golfe de Guinée gagneraient à mettre en commun et leurs ressources et leurs moyens dans le cadre d'un système d'intégration étudié de manière à répondre à leur vocation maritime, à leur ambition de développement et à la nécessité d'endiguer les menaces communes.

C'est dans ce sens que l'initiative marocaine concernant les pays africains de la façade atlantique pourrait constituer un cadre élargi auquel l'espace du Golfe de Guinée pourrait servir de noyau. En effet, la première session ministérielle de la Conférence dédiée à ce sujet et qui a été organisée à Rabat en août 2009, avait mis l'accent sur la pertinence du concept « Afrique atlantique » à la fois comme un espace d'opportunité et de développement, et comme réponse cohérente et anticipatrice à des menaces transversales. L'institutionnalisation d'une formule élargie du Golfe de Guinée pourrait donc rencontrer l'initiative marocaine pour achever la construction d'un espace atlantique africain²⁸ propice à la préparation de l'intégration globale qu'ambitionne l'Union Africaine.

Cependant toute tentative de construction de ces espaces d'intégration ne peut trouver les chemins de la réussite et de l'efficacité si elle ne prend pas en compte la correction de certaines défaillances et la consolidation de certains acquis.

La Démocratisation : En dépit de toute une littérature qui stigmatise les systèmes politiques africains, force est de constater les changements dans le continent africain en général et dans la sous-région du Golfe de Guinée en particulier :

- En 2015, le Nigeria a organisé la plus grande élection par carte biométrique du monde sans truchage et sans violence. Il en est résulté qu'un parti politique, qui transcende les puissants clivages religieux et ethniques, l'emporte par une élection transparente. Cette opération, dans un pays dont l'histoire depuis l'indépendance est jonchée de 7 coups d'Etat, témoigne bien qu'une démocratisation des systèmes politiques en Afrique n'est pas une chimère.
- Le 06 avril 2016, au Bénin Patrice Talon a été élu au terme du second tour de la présidentielle du 20 mars 2016, avec environ 65% des suffrages exprimés. Depuis 1990, c'est la quatrième

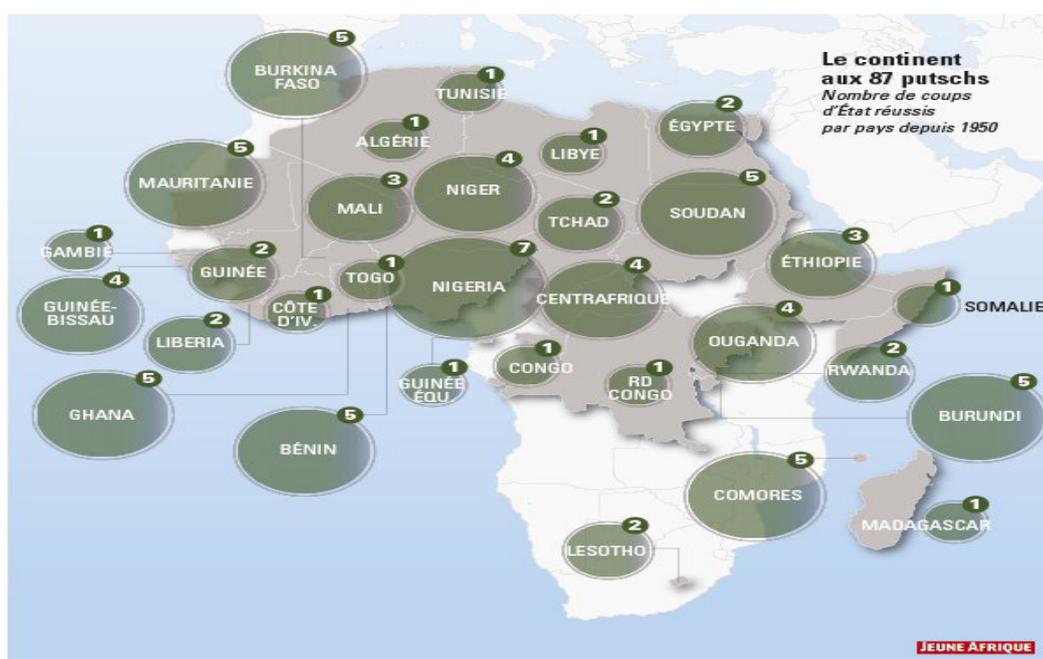
28. Voir sur le site de l'OCP Policy Center : « L'Atlantique élargi, renaissance d'une aire de puissance » par Rachid El Houaigui in <http://www.ocppc.ma/publications/l%E2%80%99atlantique-%C3%A9largi-rennaissance-d%E2%80%99une-aire-de-puissance>

alternance au sommet de l'État.

La panoplie de coups d'Etat s'est épuisée en Afrique ; les putschs ont laissé la place aux urnes. Le continent était historiquement connu par sa pléthore de coups d'Etat. 87 entre 1950 et 2015, voir carte ci-jointe.

François Soudan écrit le 17 mai 2016 sur le site numérique de jeune Afrique à propos des armées africaines que : « Désormais, la plupart des cadres des armées africaines se sont approprié les valeurs républicaines et ont intégré les mécanismes démocratiques, à mesure que progressait le niveau de leur formation. Ils ont compris, aussi, que ce qui dans le fond a toujours motivé les coups d'État perpétrés par leurs aînés – à savoir la perception d'une menace contre leurs propres intérêts corporatistes – trouvait sa réponse dans les institutions, la négociation et la légalité ».

Carte 5 : Nombre de coups d'Etats réussis par pays depuis 1950



Source : Jeune Afrique

Il reste cependant que le fait démocratique n'est en Afrique qu'à ses balbutiements. Sur 73 cas de changements pacifiques de leaders en Afrique entre 1990 et 2008, seulement 18 ont bénéficié aux candidats présentés par les partis politiques de l'opposition. Durant la même période sur les 15 pays de la CEDEAO, seuls six ont vu l'accès au pouvoir d'un parti de l'opposition²⁹.

La consolidation de la marche vers la démocratie est primordiale pour le progrès du continent en général et la sous-région du Golfe de Guinée en particulier. Cette démocratisation se doit pour être consolidée, de s'orienter vers la lutte contre les disparités sociales et la conciliation entre sauvegarde de la souveraineté et concessions nécessaires à l'intégration.

L'industrialisation diversifiée : En termes d'industrialisation le Nigéria constitue l'exemple type des pays du Golfe de Guinée. Ces pays ont choisi de bâtir leurs économies sur l'exportation de leurs matières premières (voir tableau ci-après des principaux exportateurs de matières premières dans la région du Golfe de Guinée). Il en est résulté un frein à l'ambition d'industrialisation pressentie,

29. Voir : « Les partis politiques de l'opposition en Afrique de l'ouest et leur quête pour le pouvoir d'état : les cas du Bénin, du Ghana et de la Guinée » Thèse de doctorat présentée par Issaka Souaré ; Juin 2010.

au lendemain des indépendances, comme l'outil permettant le « take off » des économies africaines et la rupture avec la dépendance du colonisateur³⁰. La première conséquence de cette focalisation sur les seules matières premières est l'apparition dans les pays de la région de la « maladie hollandaise » qui a provoqué une hyperspécialisation de l'économie autour les matières premières, exportées et rarement transformées ; il s'en est suivi le développement d'économies de rente qui favorise du clientélisme, la distribution de prébendes et la corruption.

Tableau 8 : Principaux exportateurs de matières premières dans la région du Golfe de Guinée

Pays/ Matières	Pétrole	Gaz	Métaux précieux (or argent platine)	Pierres précieuses	Métaux (Cuivre bauxite Fer Zinc)	Matière première végétale (Caoutchouc naturel Cacao)
Angola	X	X		X		
Cameroun	X					X
Congo	X					
Côte d'Ivoire	X					X
Gabon	X					
Ghana	X		X			X
Guinée Equatoriale	X	X				
Guinée Conakry			X		X	
Nigéria	X	X				X
RDC				X	X	
Sierra Léone				X		
Libéria						X

Source :

L'Urbanisation/littoralisation

Le peuplement dans la région du Golfe de Guinée est marqué par la littoralisation. La côte entre Abidjan et Douala concentre près de 200 millions d'habitants. Cette littoralisation est assortie d'une urbanisation galopante et se prolonge à l'intérieur, jusqu'à 150 kilomètres, par des activités économiques dépendantes des infrastructures portuaires des centres littoraux.

Les grandes métropoles qui naissent de ce phénomène entraînent dans l'arrière-pays le développement d'un énorme marché de ravitaillement urbain. Les paysans trouvent des opportunités dans un secteur agricole important qui est celui de l'approvisionnement des agglomérations.

Or l'une des questions cruciales qui se posent est celle de savoir si le développement de cette agriculture d'approvisionnement des agglomérations tiendra un rythme adapté à celui rapide de la littoralisation/urbanisation.

A ce défi de sécurité alimentaire s'ajoute celui de la sécurité physique des citoyens :

³⁰. Voir : « Enjeux énergétiques et insécurité dans le golfe de guinée : contribution à l'étude des menaces liées à la ruée vers le pétrole au nigéria » ; par Fabrice NOAH ; Université de Yaoundé II.

- D'une part, parce que la maritimisation illustrée par le développement des infrastructures marines qui favorise l'économie licite est également exploitée par les économies illicites et ;
- D'autre part, parce que la densité dans les agglomérations permet une sorte d'anonymat où les criminels, à défaut de moyens efficace de détection, se diluent dans les populations. Cette possibilité d'anonymat dans les grandes métropoles est l'un des facteurs qui favorisent la nouvelle tendance jihadiste ; " l'Urban Jihad ".

Ce ne sont là que quelques pistes à explorer dans le sens de la prospérité requise, le défi sécuritaire reste à l'évidence l'un des soucis majeurs que tout projet d'intégration doit tenir en compte. Car si on peut tenir pour facultative la coopération pour la défense d'intérêts communs, celle qui vise la défense contre une menace commune n'offre aucun choix alternatif. Les événements ont montré que la lutte contre les aléas sécuritaires ne peut être conduite sans coopération.

Bibliographie :

- « **Le golfe de Guinée : Inflation criminelle et stratégies institutionnelles** » ; note de recherche N° 20, in Thinking Africa, par Alphonse Zosime Tamekamta ;
- « **Les États de la façade atlantique de l’Afrique et la mer aujourd’hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques** » par Albert-Didier Ogoulat ; in Persée, année 1998, Volume 180 ; N°1.
- « **Les États de la façade atlantique de l’Afrique et la mer aujourd’hui, quelques aspects géopolitiques et géostratégiques** » par Albert-Didier Ogoulat ; In: Norois, n°180, Octobre-Décembre 1998 ; pp. 587-607;
- « **Africa: Still Rising?** » by Giovanni Carbo Italian ; Institute for International Political Studies (ISPI).
- « **Conclusions du Conseil sur le plan d’action 2015-2020 pour le golfe de Guinée** » ; Conseil de l’Union européenne ; N° doc. préc.: 7082/15.





OCP Policy Center

Ryad Business Center – South 4th
Floor – Mahaj Erryad - Rabat Morocco

Website: www.ocppc.ma

Email: contact@ocppc.ma

Phone: +212 5 37 27 08 08

Fax: +212 5 37 71 31 54

ISSN N° 2421-9479

Dépôt légal N° 2015PE0055